Mairie de Montrottier Département du Rhône

Mantrorite.

D'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 2eme catégorie

DEMANDE:

De prolongation d'ouverture

Monsieur le Maire,

Je soussignée LAVAL Aurélie Agissant en qualité de Présidente du Comité Inter-société Ai l'honneur de solliciter l'autorisation :

D'ouvrir un débit temporaire à Montrottier,
Le 1^{er} octobre 2022 à l'occasion de la soirée saucissons
De 19h00 à 1h30 à la Salle de la Colonie

- De tenir mon établissement ouvert dans la nuit Du jusqu'à heures.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Le 30 septembre 2022

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Michel GOUGET, Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu, l'article 122-27 du Code des Communes,

Vu, l'article 1 48 du Code des débits de boissons (décret du 8 février 1955)

Vu, les articles L 131 et L 132 du code des communes,

Vu, les arrêtés Préfectoraux,

Vu, la demande ci-dessus,

ARRETE

Article 1er: LAVAL Aurélie, Présidente du Comité Inter-société

Est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 2eme catégorie Le 1^{er} octobre 2022 De 19h00 à 1h30 à la Salle de la Colonie A l'occasion de la soirée saucissons

A 1 occasion de la son ee saucissons

Est autorisée à prolonger l'ouverture de son établissement

Dans la nuit du jusqu'à heures.

A charge pour lui de son conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Montrottier Le 30 septembre 2022

Le Maire,

M.GOUGET

Mairie de Montrottier 69770- Tel 04 74 70 13 07 Fax 04 74 70 20 39

e.mail: mairie@montrottier.fr